

Président du Collège :
LESBROS Guillaume
1 rue Claude Debussy
04160 CHATEAU ARNOUX
Tél : 06.74.44.82.12
Mail : g.lesbros@hotmail.fr

Membres :

CARRARA Frédéric, GIRAUD Charles, LIOTIER Billytiss, LIOTIER Patrick, LIOTIER Solenn, PEZIERE Claude, TRAVERSA Didier

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE
ENDURANCE TOUT TERRAIN QUADS 2015

La Ligue Motocyclisme Régionale de Provence met en compétition pour l'année 2015 le Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad et Quadricycle solo ou en équipage suivant la formule :

2 H Solo et 3 H Equipage

Toute personne désirant s'engager au championnat d'endurance est censée connaître le présent règlement.

Cylindrées Admises :

- A partir de 13 ans : 125cc 2T maximum / 250cc 4T maximum
- De 15 à 18 ans : 550cc 2T ou 4T maximum
- A partir de 18 ans : Cylindrée libre
- Seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad, il faut :

- posséder une licence NJ3 (13-14 ANS), NCO ou Inter délivrée par la FFM

Les pilotes titulaires d'une licence 1 manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Provence (classement à la journée uniquement).

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront attribués de la façon suivante :

- 1 à 199** : Pilotes Licence **NCO**
- 200 à 399** : Pilotes **Equipages NCO**
- 400 à ...** : Licences à la **Journée LJA**

Catégorie NCO/Inters Solo et Equipage :

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront le choisir via le site www.ffm.engage.sport.com et le garderont durant toute la saison.

Seul le Numéro 1 est réservé au champion de l'année précédente en solo et le Numéro 200 en équipage.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Engagement en ligne sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com . Au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée. En cas de problème informatique, contacter **Engage Sport**.

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra adresser un bulletin d'engagement type, rempli, signé et accompagné d'un chèque de 60€ pour la catégorie Solo et de 100 € pour les équipages.

L'engagement ne pourra être supérieur au tarif défini par la commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le championnat.

La catégorie équipage (2 pilotes) pourra s'engager avec 1 ou 2 machines validée(s) par les contrôles administratifs et techniques.

Une caution de 200 euros pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

La date de clôture des engagements est prévue 15 jours avant l'épreuve. Des pénalités seront appliquées après la date de clôture (majoration de 15% du prix de l'engagement).

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'1 an ainsi qu'une pièce d'identité.

La licence « 1 manifestation » est téléchargeable sur le site www.ffmoto.org.

(Les clubs organisateurs peuvent prévoir dans leur règlement particulier, la présentation obligatoire du CASM).

Le pilote devra avoir 15 ans révolus et posséder une licence FFM pour rouler en catégorie solo.

Les pilotes cadets de 13 ans à 15 ans sont autorisés à participer obligatoirement en **équipage de trois pilotes** avec des machines correspondant aux conditions d'accès de la pratique.

A partir de 13 ans 125cc 2T maximum / 250cc 4T maximum

A partir de 15 à 18 ans 550cc 2T ou 4T maximum

A partir de 18 ans cylindrée libre

Pour les concurrents à 2 pilotes (équipage), un brassard leur sera remis lors du contrôle administratif en échange d'une pièce d'identité ou autre (permis de conduire, licence,...) restitué le soir de l'épreuve.

Nota : Pour être en conformité au règlement fédéral, la durée de course pour un pilote NJ3 de 13 à 15 ans est de 90 minutes avec l'obligation d'un repos de 45min après 1h de course maximum. Ce qui implique soit trois NJ3, soit un pilote NJ3 et un de 15ans et +.

De plus, un pilote NJ3 effectuera son tour de reconnaissance + 1 tour chrono et devra obligatoirement rouler 1h maximum dans la manche de 3h. Le temps de roulage sera contrôlé.

Les pilotes NCO vétérans (40 - 49 ans), super vétérans (50 ans et +), féminine et juniors (15-18ans) devront le préciser sur leur engagement, en cochant la case correspondante, sinon ils ne seront pas classés dans leur catégorie respective.

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué et fournir un justificatif dans un délai de 48 h avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 4 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours devra avoir une capacité d'accueil de :

30 participants au kilomètre, pour une longueur de circuit comprise entre 5 et 15 km.

La largeur devra être suffisante afin que les pilotes puissent se doubler.

Le circuit pourra présenter des zones de rétrécissement à 3 mètres d'une longueur inférieure à 100 m et l'ensemble de celles-ci ne devra pas être supérieure à 20 % de la longueur du circuit.

La rubalise devra être de bonne qualité.

Les circuits de cross non modifié dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (double et triple sauts sont interdits).

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvé par le directeur de course et le chronométrage.

Article 5 – CONTROLE ADMINISTRATIF :

Pour être admis, les pilotes devront présenter :

- Une pièce d'identité
- Leur permis de conduire B (+ de 2 ans) ou CASM
- Leur licence valide
- Pour les pilotes mineurs, obligation d'une autorisation parentale.

Article 6 – CONTROLE TECHNIQUE :

Un commissaire technique a été désigné pour un suivi technique du championnat d'endurance.

Les machines devront être présentées au contrôle technique, ainsi que l'équipement du pilote à chaque épreuve.

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien fait.

Les Numéros avant et arrière sur les machines devront être de taille réglementaire afin de faciliter le pointage manuel.

En conformité avec le règlement fédéral, les plaques devront être positionnées obligatoirement sur le « bumper » et à l'arrière au niveau de la selle. Aucune tolérance ne sera acceptée.

Plaques Numérotées

Le champion en solo et en équipage de l'année précédente peuvent apposer sur la machine des plaques de couleur rouge avec des numéros blanc.

Les plaques numérotées devront être **lisibles, mais pas de couleurs imposée.**

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

et apposées sur la machine avant le contrôle technique. Cependant, si les commissaires techniques ne jugent pas les plaques assez lisibles, des plaques ainsi que des numéros seront en vente au moment du contrôle technique.

Les machines devront être conformes au règlement du championnat de France d'endurance quad :

- **Protection de chaîne** sur la couronne arrière ainsi que sur le disque,
 - **Coupe circuit relié au pilote,**
 - **Nerf bar** : sangles relié au cadre
 - **Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée** sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- **La plaque arrière sera en plastique souple**, devra être perpendiculaire à l'axe de la piste et positionné sous la selle arrière.
 - **Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire**,
 - La capacité des réservoirs ne peut **excéder 22L** pour les moteurs 2T ou 4T,
 - Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du guidon,
 - Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de fixation du guidon
 - **Un feu rouge arrière type « Leds » est obligatoire et pourrait être mis en marche à la demande du Directeur de course en cas de bout ou de poussière.**

Pour tout autre point particulier, se référer au règlement technique fédéral (FFM) Endurance TT Quad.

- **Casques et Equipement** : Se référer à l'article 8.8 du règlement général de motocross.
- Norme ECE 22/05, ECE 22/06 seront utilisés**, les casques non-conforme seront consignés par le commissaire technique jusqu'à la fin de l'épreuve,
- **Les protections dorsales** sont obligatoires selon spécifications FFM (**norme 16/021**).
 - **Bruit** : Se référer à l'article 8.5 du règlement général de motocross.

POUR DES NOTIONS DE TRANQUILITE PUBLIQUES EXIGÉES PAR LES AUTORITES DE TUTELLE,
Les commissaires techniques seront intransigeants sur les normes du bruit et pourront refuser le départ à tout pilote ne correspondant pas à celle-ci.

Durant toute épreuve, les bruits devront rester conformes aux règlements, un commissaire technique pourra à tout moment faire un contrôle de ceux-ci.

Nota : toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pendant l'épreuve sera systématiquement arrêté (drapeau noir plus numéro). L'échappement devra être remis en état de marche et vérifié par le commissaire technique.

En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.

Le contrôle du bruit sera contrôlé en fin de course sur des machines au hasard.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

En ce qui concerne les caméras, se conformer au règlement particulier du club organisateur.

Tout pilote refusé au contrôle technique et ne prenant pas le départ de la course ne pourra être remboursé.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Horaires théoriques:

La veille de la course : 17h – 19h Contrôle Administratif et Technique

Le jour de la course : 7h – 8h30 Contrôle Administratif et Technique

8h45 – 9h Briefing

9h Départ **tour de reconnaissance Obligatoire**

10h Essai Chrono

13h Mise en grille

13h30 Départ de la course

15h30 Arrivée des Solos

16h30 Arrivée des Equipages

17h Remise des Prix

Les horaires peuvent varier légèrement selon les clubs organisateurs, mais ils seront fixés dans le règlement particulier de chaque manifestation.

Essais :

Pour toutes les catégories :

1 tour de reconnaissance pour tous les pilotes **OBLIGATOIRE**.

Essai chronométré : 45 min à 1h

Il est demandé au club organisateur de prévoir le poste de chronométrage à la suite de la sortie des stands, pour éviter de perdre un tour et prévoir une sortie après le chronométrage pour permettre le changement des équipages.

Manches :

1 manche de 2h pour les solos et une manche de 3h pour les équipages

Un passage minimum au stand est obligatoire pour tous.

Départ :

Les pilotes seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre de leur temps chronométrés par catégorie.

Un départ par vague « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de Quads à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. **Si en raison d'un nombre important de pilotes solo et en fonction de la zone de départ, il se peut qu'il y est plusieurs vagues de départ de pilotes solo.**

Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante :

Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre les machines en marche seul.

Le démarrage à la poussette est interdit. Seulement 30 secondes après le départ et après le signal du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera accordé.

Dans le cas où la séance d'essais chronométrés n'aurait pas pu être organisée, les pilotes seront placés sur la ligne de départ de la façon suivante :

1ère épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement de l'année précédente ;

Pour les autres pilotes : par ordre de numéro de course.

Autre épreuve :

Pour les pilotes classés : en fonction du classement provisoire du championnat

Pour les autres pilotes : par ordre de numéro de course

Les vagues de départ seront composées en 2 parties :

1 Solo NCO

2 Equipage NCO

3 Le signal de départ est donné pour chaque vague par le directeur de course au moyen des drapeaux vert et rouge.

Arrivée :

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur le quad Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1^{er} pour que le classement soit validé.

Stand :

Chaque équipage et pilote devra posséder un extincteur (minimum 6kg) en ordre de marche et le présenter au contrôle technique. Une marque sera apposer sur celui-ci et l'avoir dans le stand.

Celui-ci devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires.

Chaque stand devra être équipé d'un **tapis environnemental obligatoire. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50 € (un tapis sera donné en contre partie)**

Il est conseillé que les stands de ravitaillement soient séparés du parc coureurs pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, **seul le pilote, le mécanicien, et le panneauteur seront admis dans les stands et devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM.**

La circulation dans les stands se fera à vitesse réduite sous peine d'un « STOP and GO » dont le laps de temps sera jugé par le Directeur de Course.

Les ravitaillements ne s'effectueront que dans les stands, moteur arrêté et le pilote doit descendre de sa machine, et sur le tapis environnemental, dans les autres cas, le pilote sera exclu de la course.

Sont interdits dans les stands, les enfants, les vélos, les animaux, les poussettes...

Toutes décisions de sanctions seront prises par le Directeur de course.

Il est demandé aux clubs organisateurs une zone de panneautage et une zone pour visionner les temps à proximité des stands. De plus une alimentation électrique y est demandée.

ARTICLE 8 - CHRONOMETRAGE

L'organisateur devra prévoir des chronomètres en nombre suffisant par rapport à la capacité de l'épreuve.

Les frais de chronométrage sont à la charge du Club organisateur et ne pourront être en aucun cas à la charge du pilote.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT ET TITRES :

Seules les pilotes licenciés en Ligue de Provence seront comptabilisés pour le championnat de Provence. Tout pilote hors ligue ne pourra prétendre au Championnat de Provence.

Attribution des points selon le barème suivant :

1er	25 pts	6ème	15 pts	11ème	10 pts	16ème	5 pts
2ème	22 pts	7ème	14 pts	12ème	9 pts	17ème	4 pts
3ème	20 pts	8ème	13 pts	13ème	8 pts	18ème	3 pts
4ème	18 pts	9ème	12 pts	14ème	7 pts	19ème	2 pts
5ème	16 pts	10ème	11 pts	15ème	6 pts	20ème	1 pts

L'équipage devra rester le même tout le long du championnat

En cas de changement de co-équipier, celui-ci sera considéré comme nouvel équipage.

En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de place de 1er, de second

Pour être classé au Championnat de Provence, les pilotes devront avoir marqués des points dans **au moins 2 épreuves.**

Les titres décernés seront :

- Solo NCO Junior 15-18 ans
- Solo NCO +18 ans
- Solo NCO vétéran solo +40 ans
- Solo NCO super vétéran solo + 50 ans
- Solo NCO féminine solo
- Solo NCO 4x4
- Equipage cadet NJ3 (3 pilotes)
- Equipage NCO Juniors 15-18 ans
- Equipage NCO + 18 ans
- Equipage NCO féminines
- Equipage NCO vétéran +40 ans
- Equipage NCO super vétéran +50 ans
- Equipage NCO 4x4

Toute catégorie comptant **moins de 3 pilotes sur le championnat sera considérée comme nulle**, sous réserve de validation des résultats par la commission.

ARTICLE 10 – RECOMPENSES CONSEILLEES PAR EPREUVE :

- Les 3 premiers solo NCO,
- Les 3 premiers solo NCO juniors,
- Les 3 premiers solo NCO féminines,
- Les 3 premiers solo NCO vétérans,
- Les 3 premiers solo NCO Super Vétérans,
- Les 3 premiers solo NCO 4x4,
- Les 3 premiers Licence Journée,
- Les 3 premiers équipages NCO,
- Les 3 premiers équipages Cadet
- Les 3 premiers équipages NCO juniors,
- Les 3 premiers équipages NCO féminines,
- Les 3 premiers équipages NCO vétérans,
- Les 3 premiers équipages NCO super vétéran,
- Les 3 premiers équipages NCO 4x4,
- Les 3 premiers équipages licences journée,

Les coupes sont à la charge du club organisateur.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS ET SANCTION :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Des sanctions pourront être prises par le Directeur de Course ou le Jury qui sera constitué avant l'épreuve.

Machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
Casque ou équipement non conforme	départ refusé
Bruit au-delà de 113 décibels à 2m max	départ refusé
Contrôle en fin d'épreuve (tolérance 2db)	1 minute
Usage d'une machine non vérifiée au technique.....	disqualification
Fumer dans les stands.....	disqualification
Plus de 3 personnes dans les stands (dépannage).....	1ere avertissement
.....	Récidive = 1 tour
Non utilisation du tapis environnemental.....	exclusion
Vitesse excessive dans les stands	Stop and Go
.....	Récidive = exclusion
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands.....	disqualification
Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur).....	disqualification
Ravitailler moteur en marche	disqualification
Ravitailler pilote sur la machine.....	disqualification
Ravitailler en dehors des stands	disqualification
Au départ machine non mise en route par le pilote.....	3 tours
Au départ non mise en place du coupe-circuit	3 tours
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
Anticipation de la mise en route.....	1 tour
Refus de remise en état de la machine durant l'épreuve	disqualification
Changement de lunettes ou gants en dehors des stands	1 tour
Aide extérieure	1 ^{er} avertissement
.....	Récidive = 1 tour
Réparation sur la piste par le pilote contraire au règlement.....	1 tour

.....	Récidive = disqualification
Soudures faites dans les stands.....	1 tour
.....	Récidive = disqualification
Pour les équipages, en cas de casse	1 tour
(Obligation que le pilote avertisse le directeur de course avant le changement de pilote)	

ARTICLE 12- SECURITE

La présence d'un médecin urgentiste avec un véhicule approprié est obligatoire, ainsi qu'une seconde ambulance. Un poste de secours et des secouristes en nombre suffisant.

ARTICLE 13 – OFFICIELS

* Un directeur de course sera fourni par le Collège Quad, il sera le même tout au long du Championnat, il devra être titulaire d'une licence d'officiel directeur de course du premier degré spécialisé moto-cross et sera le même tout au long du Championnat.

* Un délégué de la FFM sera désigné par la commission quad à chaque épreuve du championnat.

* Deux OCS ou ODC titulaire au premier degré moto-cross seront désignés par le club organisateur.

* Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins 2 personnes du club organisateur.

Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

ARTICLE 14– IMPREVU ET AVENANT

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements pourraient ne pas être remboursés entièrement. Il en est de même, si pour une quelconque raison, les organisateurs supprimaient ou raccourcissaient une ou plusieurs manches.

Dans ce cas aucun remboursement ne sera fait.

Tout avenant au présent règlement entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche, celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence.

Tous les cas non prévu au règlement particulier seront réglés par le jury, sans qu'il soit possible pour les concurrents de faire appel à leur décision.

ARTICLE 15 – CAS PARTICULIER :

Dans le cas ou une épreuve de ligue serait intégrée dans un championnat de France, le règlement de l'épreuve sera en tout point celui du Championnat de France.

Dans le cas où une épreuve du Championnat de France tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue, les pilotes garderont le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve, à défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison.

ARTICLE 16 – CALENDRIER PREVISIONNEL :

- ▲ 30/05/2015 Méo Mézel Prefaïssal (04) – Provence Sport Promotion
- ▲ 27/06/2015 Tartonne (04) – MC Boade
- ▲ 04/10/2015 Méthamis (84) – MC Mazanais
- ▲ 24/10/2015 Visan (84) – MC Enclave
- ▲ 07/11/2015 Villars (84) – MC Goult
- ▲ 21/11/2015 Méo Mézel Prefaïssal (04) – Provence Sport Promotion

Etabli à Château Arnoux, le 21 décembre 2014